



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Armée de Terre
CFT/COME2CIA
1^{er} Régiment de Chasseurs d'Afrique**

Canjuers, 15/12/2020
N°2020-503219/CFT/COME2CIA/1^{er}RCA/CSA

NOTE DE SERVICE

OBJET : section AEROMODELISME.

ANNEXES : quatre.

Cette note permanente a pour but de couvrir les participants en cas d'accident.
Liste des adhérents au CSA Aéromodélisme pour la saison 2020/2021 (annexe II).

Dans ce contexte de risques sanitaires, les consignes et mesures barrières face au Covid19 sont à faire respecter et relèvent de la responsabilité du chef de l'activité.

Cette note a pour but de fixer les modalités pratiques de cette activité.

**Le lieutenant-colonel Christophe VAN DEN BOGAERDE
commandant en second
du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique**

ANNEXE I

MODALITES PRATIQUES

Article 1 : Généralités

La section aéromodélisme fait partie intégrante du Club Sportif et Artistiques de Canjuers. Elle est placée sous l'autorité du président du CSA Canjuers et est soumise aux décisions du Comité Directeur et du bureau du Club. Le responsable rend compte des activités de la section au Comité Directeur.

Comme toutes les sections du CSA Canjuers, elle est affiliée à la Fédération des Clubs de la Défense.

Article 2 : Objet

La section n'est actuellement pas engagée dans des compétitions.

Article 3 : Adhésion

Pour être membre de la section aéromodélisme, il faut : - Etre licencié à la FCD ; - Etre âgé de 12 ans et plus ; - Posséder un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme ; - Régler les frais d'adhésion et de cotisation à la section ; - Être en possession d'une attestation valide de formation de télépilote (à partir de 14 ans) ; - Procéder à l'enregistrement (DGAC) de ses aéromodèles conformément à la réglementation en vigueur ; - déclarer les aéromodèles de catégorie B suivant la législation en vigueur et les couvrir par une assurance complémentaire (FFAM) (la licence FCD ne couvre que la catégorie A).

L'adhésion couvre la période du 1^{er} septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.

Article 4 : Administration

La section est administrée par un bureau composé d'un responsable et un adjoint désigné par le comité directeur du Club parmi les volontaires. Ce bureau prend toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la section et fixe notamment le montant de la cotisation annuelle due par les membres. Il gère les affaires courantes et représente la section auprès du comité directeur du Club. Il rend compte de la bonne marche de la section aux adhérents. Il peut, si plus de la moitié des membres en font la demande, réunir la section en assemblée extraordinaire pour notamment modifier le présent règlement. Le responsable de la section est l'interlocuteur privilégié auprès du comité directeur du club. Il est particulièrement chargé de la bonne marche et de la cohésion de la section.

Article 5 : Les créneaux de vol

La section aéromodélisme dispose de deux sites de vol :

- Le « Porte Avion » situé sur la plateforme d'atterrissage des hélicoptères du camp bâti,
- La « Bergerie » située au Plan de Comps au sud de Prefagoux.

Les accès aux deux sites sont conditionnés par les contraintes opérationnelles du camp de Canjuers qui sont coordonnées par l'officier 3D. Un fichier partagé est mis à la disposition des membres pour identifier les situations quotidiennes (autorisé, interdit, à confirmer).

Le site de vol « Porte Avion » est accessible, sous conditions supra, les samedis et dimanches de 8h à 18h.

Le site de vol de la « Bergerie » est accessible, sous conditions supra, tous les jours de 8h à 18h.

Article 6 : Note de service

Les sites de vol ne sont généralement accessibles qu'aux membres de la section aéromodélisme.

Pour des occasions spécifiques (journée des familles, journée d'échange et d'information...), une note de service sera rédigée par le responsable de la section. Elle définira les modalités de la journée et inclura la liste des personnes invitées. Elle sera signée par le Président du CSA.

Article 7 : Les devoirs de l'adhérents

Il doit respecter les consignes de vol et de sécurité de chaque site de vol rédigé par le responsable de la section, - Il ne doit pas considérer les activités de la section comme prioritaires sur les activités militaires. - Il doit s'intéresser et s'investir à la vie de la section notamment l'entretien des sites.

Tout contrevenant au règlement sera immédiatement exclu de la section.

Covid19 : l'activité aéromodélisme se déroule exclusivement en extérieur. Les membres de la section aéromodélisme sont tenus de respecter les gestes barrière et de ne pas échanger leurs équipements/outillages. De se désinfecter les mains en arrivant et en partant du site et de porter un masque s'ils doivent rester à moins d'un mètre l'un de l'autre plus de 5 minutes.

NUMEROS UTILES :

- Poste Central de Protection / Officier de permanence du camp : 04 94 39 23 05
- Poste Central de Protection / Sous-officier de permanence du camp : 04 94 39 24 05
- Pc tir : 04 94 39 23 21
- Poste d'accueil et de filtrage : 04 94 39 23 93
- Samu :112
- Pompiers du camp : 04 94 39 24 32 ou 18
- Président du CSA - tel : 04 94 39 29 91 (HO) ou 06 08 31 26 12
- Monsieur TESSOT : 06.52.39.05.00

ANNEXE II

Participants :

Nom	Prénom	Situation
AUBERT	Nicolas	EXT. DEF.
BLANC	Virginie	ACCOMPAGNANT
CARLIN	Matthieu	EXT. DEF.
CARLIN	Jocelyn	EXT. DEF.
CHMIELOWSKI	Patrick	EXT. DEF.
de MONTETY	Rodney	EXT. DEF.
DELAHAYE	Janine	ACCOMPAGNANT
FEILAND	Gerd	EXT. DEF.
FERNANDEZ	Christophe	EXT. DEF.
FERNANDEZ	Valentin	EXT. DEF.
GOUDROY	Pascal	EXT. DEF.
GUIFFRAY	Julien	EXT. DEF.
HALLOWAY	David	EXT. DEF.
HECKMANN	Luc	RETRAITE MIL.
HECKMANN	Léo	RETRAITE MIL.
JULLIARD	Bruno	EXT. DEF.
LAMBERT	Daniel	EXT. DEF.
LOUIS-JACQUET	Christophe	EXT. DEF.
PASSET	Robert	EXT. DEF.
RAMONDA	Jean Louis	EXT. DEF.
RIGAL	Pascal	EXT. DEF.
ROCCA	Pierre - Stéphane	EXT. DEF.
SCHUMACHER	Gérard	EXT. DEF.
TAILLY	Jean Claude	EXT. DEF.
TESSOT	Michel	EXT. DEF.
TESSOT	Monique	ACCOMPAGNANT
ZDANOWICZ	Alexis	EXT. DEF.

ANNEXE III

RISQUES ET MESURES BARRIERES



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le

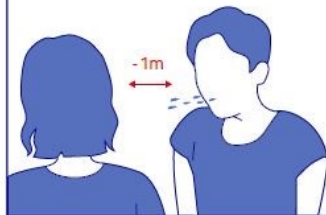


Saluez sans se serrer la main,
évitiez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection
de gouttelettes

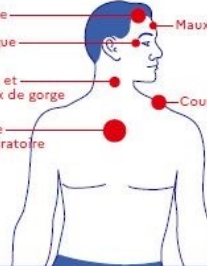
• Face à face pendant
au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?

Fièvre
Fatigue
Toux et
maux de gorge
Gêne
respiratoire

Maux de tête
Courbatures



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

Objectif

Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le
territoire français

Objectif

Limitier la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

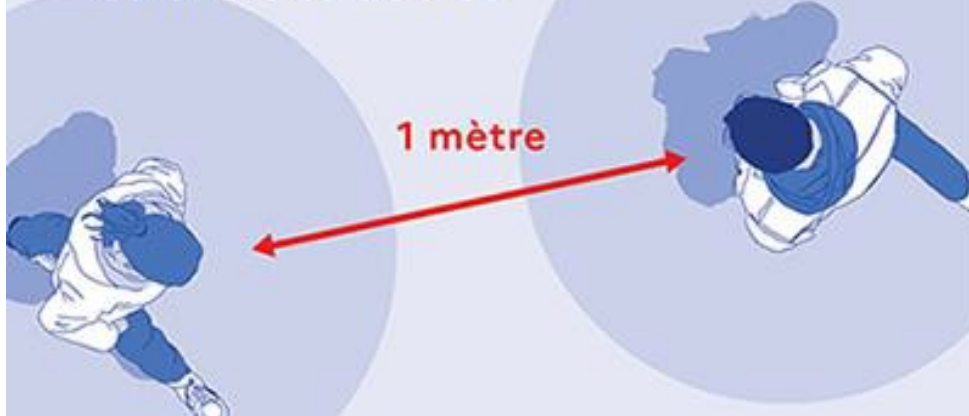
Objectif

Limitier les conséquences de la
circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du
retour à la normale

Pour tenir la maladie à distance,
restez toujours à plus d'un mètre
les uns des autres



Se laver très
régulièrement
les mains



Utiliser un
mouchoir
jetable



Tousser ou
éternuer
dans son coude



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical



Ne pas se serrer
la main



Ne pas se
faire la bise



Ne pas se
toucher le
visage

LES BONNS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune»** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- CSA ;
- BOI ;
- CDU ECL ;
- CDU 4°ESC ;
- CDU 6°ESC ;
- CDU 1°ESC ;
- SEA (DE CANJUERS)
- 4°RMAT ;
- 19^e RG.

COPIE :

- C2